

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 4 octobre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1) Postulat de M. Christophe Cartier concernant le suivi et l'entretien des places de jeux propriétés de la Commune

Lors de la séance du Conseil communal du 8 mars dernier, M. le Conseiller communal Christophe Cartier a déposé un postulat demandant à la Municipalité de rédiger un rapport pour le suivi de l'entretien de l'état et des normes de sécurité en fonction des recommandations du BPA (Bureau de prévention des accidents) qui se réfère aux normes européennes SNEN 1176 "équipements d'aires de jeux" et SNEN 1177 "revêtement d'aires de jeux".

Réponse au postulat:

Nous avons mandaté le BPA pour faire un examen de conformité des aires de jeu propriétés de la commune. Le mercredi 11 juillet 2007 et le 18 juillet 2007, Monsieur Claude Arnaud, chargé de sécurité au BPA, avec M. Fabien Buensoz responsable des espaces verts ont procédé à une vision locale.

Les places de jeux suivantes ont été examinées:

- Coquerellaz
- Veilloud
- Vieux Pontet
- Route du Bois 2-4
- Mont Souplia
- Terrain de foot du Croset
- Skate park

En date du 14 septembre 2007, nous avons reçu les rapports d'expertises du BPA, dans lesquels il ressort les éléments principaux suivants:

- De nombreux engins sont vétustes et ne correspondent plus aux normes. Certains peuvent être assainis et d'autres doivent être supprimés;
- Les revêtements de sol sous les engins sont souvent inadéquats et ne sont pas conformes aux normes EN 1766 pour leurs dimensions et EN 1177 pour leurs qualités.

Sur la base de cette expertise, nous allons procéder à une analyse détaillée des propositions afin d'établir un projet d'assainissement et d'entretien. Dès finalisation de cette étude, un rapport sur ce sujet vous sera transmis. D'autre part, les mesures d'urgence recommandées par le BPA, en particulier le démontage et suppression des engins non conformes et dangereux, seront immédiatement mises en œuvre.

2) Postulat Aurelio Musio concernant l'entretien du réseau routier

Lors de la séance du Conseil communal du 8 juin dernier, M. le Conseiller communal Aurélio Musio a déposé un postulat demandant à la Municipalité de présenter un tableau contenant les informations suivantes:

1. Le nombre de km du réseau routier à la charge de notre commune
2. L'état de notre réseau routier
3. Les travaux de rénovation et d'entretien prévus dans les années à venir
4. Le prix de rénovation et d'entretien au km

Réponse au postulat:

1) Le nombre de km du réseau routier communal

Le nombre de km du réseau routier communal est d'environ 30 km, en incluant les 3.65 km de routes cantonales de traversée de localité à charge de la commune.

2) L'état de notre réseau routier

Les facteurs principaux qui décrivent les aspects de dégradation sont:

Planéité longitudinale et transversale, fissuration de surface et structurelle, portance, dégradation de surface, qualité antidérapante.

L'auscultation d'un réseau routier se fait en deux phases. Première phase : auscultation sommaire qui consiste en la détermination rapide et économique des endroits dans le réseau routier où des mesures de remise en état sont ou seront nécessaires.

Les principales auscultations possibles sont:

- a) Par des observations visuelles sommaires des dégradations;
- b) par un relevé visuel de dégradation selon la norme VSS SN 640 925. Ce relevé permet d'apprécier les dégradations du revêtement, les déformations structurelles et les dégradations dues au drainage;
- c) relevé de l'état à l'aide d'appareils de mesure;
- d) relevé des épaisseurs des couches par radar;
- e) relevé de la constitution des couches par sondages, carottages et sciages;
- f) par des mesures de déflexions.

Les auscultations de type b) à f) ne sont malheureusement pas envisageables sur l'ensemble des routes dégradées en raison des coûts. Les auscultations de type a) très économiques mettent en évidence uniquement des détériorations de surface.

Pour notre commune, nous procédons sur l'ensemble de nos routes à des auscultations de type a) dans un premier temps et dans le détail depuis 2007 avec des mesures de types c), e) et f) pour les tronçons de travaux projetés.

Pour 2008, et afin d'avoir une systématique des relevés, nous allons faire procéder, pour lesdites routes, à des relevés d'indices selon normes VSS afin d'établir un concept de priorisation et de gestion de l'entretien des routes.

Etant donné ce qui précède, il nous est difficile de répondre de manière complète à la question de l'état de nos routes puisque les auscultations de détails ne se font qu'en cas de projet de réfection. De manière générale, l'état des chaussées de la commune

peut être jugé très moyen. Nous constatons des dégradations importantes des chaussées liées aux défauts principaux suivants:

- portances insuffisantes de l'infrastructure;
- usure du revêtement.

3) Les travaux de rénovation et d'entretien prévus dans les années à venir

Nous revenons ici sur la définition de rénovation et d'entretien. L'entretien des chaussées comprend la rénovation des revêtements et fait donc l'objet du même sujet. Dans des travaux d'entretien des revêtements, selon le type de dégradations il s'agit de remplacer uniquement la couche d'usure (tapis), là où les couches d'enrobé et l'infrastructure (grave I).

Selon les normes en vigueur, une chaussée est généralement dimensionnée pour une durée de vie de 20 ans. Par durée de vie, on entend la période qui s'étend entre la construction ou la rénovation et le moment où un renforcement de la chaussée s'avère nécessaire pour continuer à offrir à l'utilisateur le confort et la sécurité qu'il est en droit d'attendre.

Notre réseau routier peut-être estimé à environ Fr. 70 millions. En divisant ce montant par 20, ceci donne une bonne indication de la nécessité annuelle d'entretien régulier des chaussées.

Dans les années à venir et comme jusqu'à présent, l'entretien des chaussées sera réalisé dans le cadre du budget annuel pour des coûts de réfection de tronçons de routes inférieurs à Fr. 150'000.--. Passé ce seuil, les projets plus importants seront réalisés avec préavis (comme par exemple le Tir-Fédéral). A titre d'exemple et pour l'année à venir, les travaux d'entretien de chaussées prévus sont: Rte de la Brûlée, Ch. de la Motte (2^{ème} partie), Ch. de la Cocarde (partie supérieure), Ch. des Crêts, Rte de Crochy ainsi que diverses réfections et colmatages de fissures.

Comme jusqu'à présent, tous les projets de réaménagement de routes ou de carrefours sont réalisés via préavis.

4) Le prix de rénovation et d'entretien au km

De manière identique au chapitre précédant, l'entretien comprend la rénovation partielle ou complète des couches d'enrobés bitumineux et de l'infrastructure.

La norme VSS 640 986 (gestion de l'entretien dans les villes et les communes – besoin annuel moyen pour l'entretien des réseaux routiers) de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports donne des valeurs pour les coûts d'entretien annuels des réseaux routiers.

En fonction de la catégorie de charges de la route, la valeur de remplacement moyenne selon la norme VSS est de (base de prix 2004):

- Chaussée et trottoirs : Fr. 240'000.-- à Fr. 320'000.-- par km.

Concernant notre Commune, sur la base d'une valeur moyenne du réseau routier d'environ Fr. 70 millions et selon les catégories de routes, le budget annuel d'entretien VSS est d'environ Fr 1'400'000.--.

Pour l'année 2007, le budget travaux d'entretien des routes est de Fr. 480'000.-- donc bien inférieur à la recommandation de la norme. Ce montant proche du demi-million ne devrait en principe pas être dépassé pour les budgets à venir.

3) "Préavis No 7/2004", carrefour rte de Crochy – avenue du Tir-Fédéral, aménagements routiers et régulation par feux

A mi-août dernier, l'ultime facture relative au projet cité en titre a été transmise par Siemens SA, dont le retard s'explique par les modifications et extensions apportées au système de régulation lumineuse qui n'ont été terminées que durant l'hiver 2006-2007.

La situation finale en matière d'investissements laisse ainsi apparaître un total des dépenses de Fr. 403'027.50, pour un crédit initial de Fr. 407'300.--, soit un solde positif de Fr. 4'272.50; à noter, pour la petite histoire, que suite à un amendement au préavis précité, avait été ajouté à ce dernier le coût des honoraires liés à l'étude de régulation (préavis No 2/2003), soit Fr. 39'000.-- (coût définitif Fr. 39'900.--), portant ainsi le montant final total du coût des travaux à Fr. 446'300.--.

Les travaux de réfection de la chaussée sur la route de Crochy, prévus dans le préavis en question, n'ont par ailleurs pu être réalisés en raison du surcoût attendu en matière d'installation et d'aménagement du système de régulation lumineuse.

Enfin, la Municipalité tient à relever le témoignage d'attachement à notre commune de M. Jean Nussbaumer, dont la généreuse participation financière s'est élevée à Fr. 70'000.--.

4) Remplacement d'un camion à ordures (Préavis No 4/2006)

Invitation à l'inauguration du nouveau camion de ramassage des déchets avec benne ACTS et de deux véhicules fonctionnant au gaz.

Nous avons le plaisir de vous inviter à une petite réception afin de marquer l'arrivée de notre nouveau camion ainsi que de deux véhicules fonctionnant au gaz, le mercredi 24 octobre 2007, à 17 h aux Esserts.

Afin de faciliter l'organisation de cette inauguration, nous vous prions de nous confirmer d'ici au vendredi 12 octobre 2007 votre présence au 021 695 60 10 ou sur le courriel: travaux@ecublens.ch.

5) 10 ans de la déchetterie

Il est prévu une petite manifestation, sur place, à l'occasion des 10 ans de la déchetterie; la date retenue par la Municipalité est le samedi 3 novembre 2007, de 10 h à 12 h.

6) Plateforme Jeunesse de l'Ouest Lausannois

Les jeunes bougent et ne restent pas cantonnés aux frontières communales, c'est une évidence. Le champ d'action des intervenants du terrain auprès de la jeunesse reste lui dépendant des limites des communes qui les ont engagés.

Cet « isolement », évoqué depuis quelques temps déjà, tant par les travailleurs sociaux de proximité (TSP) que par les responsables de centres de jeunes, puis le choix de la commune de Renens de suivre une autre voie en engageant un « délégué jeunesse » a interpellé les conseillers municipaux en charge de la jeunesse dans l'ouest lausannois.

Ces derniers se sont donc réunis avant l'été afin d'affirmer leur volonté politique de collaborer sur l'ensemble du nouveau district et de définir sur quelle base pouvait se construire cette collaboration. En voici les grandes lignes :

- Création d'une « Plateforme Jeunesse de l'OL », formée des municipaux concernés par la jeunesse, qui constitue le volet politique du dispositif (4 séances par année).
- Création d'un groupe de coordination jeunesse formé par les différents acteurs de terrain (M. G. Biancaniello, responsable du Centre de jeunes, pour Ecublens), qui se réunira une fois par mois, sous la houlette du délégué à la jeunesse de Renens, M. N. Perelyguine.

Ces réunions auront pour but de permettre aux TSP et aux responsables de centres de jeunes d'échanger leurs expériences, mais surtout concevoir des projets communs (actions de prévention, etc.). Ceux-ci seront soumis directement à la « Plateforme » pour approbation et financement.

- Financement de la « Plateforme Jeunesse de l'OL » avec un budget initial de Fr. 20'000.--, alimenté par les communes à raison de Fr.-.35 / par hab., dès 2008.

Il y a fort à parier que des projets développés au niveau régional seront certainement plus porteurs et efficaces que s'ils le sont au niveau communal.

Ce projet a été accepté par la Municipalité sous réserve de l'acceptation de la somme de Fr. 3'600.--, prévue au budget 2008 qui vous sera soumis prochainement.

7) Association Lire et Ecrire - Organisation d'un cours à Ecublens

La Fédération suisse Lire et Ecrire a été constituée le 28 novembre 2006. Elle regroupe les organisations actives dans la lutte contre l'illettrisme. L'Office fédéral de la culture soutient la Fédération. Son activité entre dans le cadre de la formation continue encouragée dans l'article 64a de la Constitution fédérale acceptée en votation populaire le 21 mai 2006.

En 2006, 125 cours ont eu lieu dans 28 localités de Suisse romande et ont été suivis par 1'034 participants.

L'association Lire et Ecrire, active elle depuis 1988, s'occupe d'adultes communiquant oralement mais qui pour une raison ou une autre ont été peu scolarisés ou ont rencontré des difficultés d'apprentissage dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

Il s'agit d'un enseignement différencié dont les objectifs généraux sont:

- Accroître d'autonomie des participants;
- accroître la capacité d'expression et de compréhension;
- donner accès à d'autres cours de formation;
- permettre une intégration sociale plus large;
- accroître la participation citoyenne.

La formation de Lire et Ecrire s'attaque directement au problème de l'illettrisme. L'illettrisme définit la situation d'adultes qui, tout en ayant été scolarisés, ne maîtrisent pas ou insuffisamment la lecture, l'écriture et le calcul. Selon l'OCDE, en Suisse 13 à 19 % des adultes éprouvent d'importantes difficultés à lire et comprendre des textes de la vie de tous les jours. 1 adolescent sur 5 quitte l'école avec des connaissances insuffisantes en lecture et en écriture.

Les conséquences de l'illettrisme sont:

- Ne pas pouvoir répondre aux nouvelles exigences professionnelles;
- perdre confiance en soi;
- être exclu de la vie politique, culturelle et sociale.

Il est en outre intéressant de noter que 80 % des participants à ces cours sont des femmes.

La section Lausanne Région a été créée en mars 2006 pour pallier au fait que la section de Lausanne (subventionnée par la Ville) n'était plus autorisée à accepter des personnes non domiciliées à Lausanne. Les premiers cours ont été ouverts à Renens en 2004. Ces cours ont été soutenus par des dons privés. Au printemps 2006, il y avait 50 personnes sur la liste d'attente. L'Association a dû ouvrir de nouvelles classes avec l'aide de dons privés encore et de la commune de Prilly. Les cours sont actuellement situés à Renens, Prilly et Lausanne. Il y a toujours une liste d'attente d'environ 30 personnes par an actuellement.

Les cours, hebdomadaires, coûtent Fr. 20.-- par mois pour les participants. Le salaire des formatrices est de Fr. 50.-- par heure de cours donné (le temps de préparation est bénévole).

La Municipalité a été approchée par la présidente de l'Association Lire et Ecrire de Lausanne Région pour ouvrir un cours sur Ecublens.

Convaincue de l'utilité de cette prestation, la Municipalité a décidé de soutenir cette association en favorisant l'ouverture d'un cours spécifique sur notre Commune.

Avec la mise à disposition, gratuite, d'une salle et son financement à concurrence d'un montant de Fr. 14'000.-- par année scolaire, un cours pouvant accueillir de 6 à 8 participants a pu débuter dès le mercredi 5 septembre dernier, à la grande satisfaction de ses bénéficiaires.

D'autres renseignements sur l'association: www.lire-et-ecrire.ch

8) **Boursier communal**

M. Claude Emery a fait valoir son droit à la retraite dès le 30 septembre 2007. Pour lui succéder, la Municipalité a nommé M. Claude Salzmann, qui a débuté le 3 septembre dernier.

9) **Demandeurs d'emploi**

Situation au 31 août 2007: 335 **demandeurs d'emploi** (396 au 31 août 2006).

10) **Population**

Situation au 31 août 2007: 10'326 **habitants** (10'228 au 31 août 2006).

La Municipalité